



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

métaux

Question écrite n° 36312

Texte de la question

M. Hervé Gaymard appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'évolution de la réglementation relative aux entreprises des métiers du recyclage des métaux. Depuis 2012, deux mesures majeures ont été adoptées afin de lutter contre le vol de métaux et d'assurer des recettes fiscales. D'une part, le paiement en espèces a été supprimé et les livraisons des fournisseurs ont été soumises à l'imposition. Cependant, cette réglementation n'étant pas la même dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, elle provoque une inégalité importante qui poussent les fournisseurs à livrer par exemple leurs matériaux en Allemagne et se faire payer en espèces. Il souhaite donc que lui soient précisées les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de lutter contre ces inégalités y compris par exemple par une intervention au niveau européen.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Gaymard](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36312

Rubrique : Matières premières

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 août 2013](#), page 8933

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)